

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Durham-Sud, tenue le 15 décembre 2022, à 19h15, à la salle des loisirs, sise au 130, rue Principale.

Sont présents :

Madame Sylvie Laval, mairesse  
Madame Ginette Laliberté, conseillère  
Monsieur Patrice Godin, conseiller  
Monsieur Hilarius Peter, conseiller  
Madame Karine Trahan, conseillère  
Monsieur Bernard Martel, conseiller

Est absent : Monsieur Yvan Courchesne, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse

Est également présente, Julie St-Laurent, directrice générale & greffière-trésorière.

**2022-12-316 1. Ouverture de la séance**

Il est proposé par Patrice Godin  
Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19h46.

Adoptée.

**2022-12-317 2. Adoption de l'ordre du jour**

Les élus affirment avoir été convoqués dans les délais prescrits pour cette séance extraordinaire.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion, dépôt et présentation – Projet de règlement #295 déterminant les taux de taxation, les compensations, les tarifications et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2023
4. Questions du public
5. Levée de la séance

Il est proposé par Hilarius Peter  
Et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée.

**2022-12-318 3. Avis de motion, dépôt et présentation – Projet de règlement # déterminant les taux de taxation, les compensations, les tarifications et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2023**

Je, Bernard Martel, conseiller, donne avis de motion, par les présentes, de l'adoption du règlement #295 déterminant les taux de taxation, les compensations, les tarifications et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2023, lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil. Le projet de règlement est déposé et présenté séance tenante.

#### 4. Questions du public

---

Les délibérations ne peuvent porter qu'exclusivement sur le projet de règlement #295 relatif à la taxation 2023.

Les citoyens ont l'occasion de poser leurs questions et la mairesse y répond à leur entière satisfaction.

#### 2022-12-319 5. Levée de la séance

---

Il est proposé par Hilarius Peter  
Et résolu de procéder à la levée de la séance à 20h04.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Laval  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Julie St-Laurent  
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Sylvie Laval, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Sylvie Laval,  
Mairesse